



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet du groupe POST Luxembourg.

Le groupe POST Luxembourg vient de présenter son bilan pour l'année 2016. L'entreprise a réalisé en 2016 un résultat brut avant impôts et amortissements de 156 millions d'euros, une hausse de 9% par rapport à l'année 2015.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie :

- Vu le résultat exceptionnel susmentionné, Monsieur le Ministre n'estime-t-il pas que le groupe POST devrait reconsidérer sa stratégie de fermeture de bureaux de poste annoncée en décembre 2015 et qui était en majeure partie fondée sur des considérations économiques ?
- Vu le résultat exceptionnel susmentionné, Monsieur le Ministre peut-il m'informer si le groupe POST envisage de revenir sur sa décision d'augmenter les frais bancaires et postaux et abolir la nouvelle politique tarifaire en vigueur ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 28 juin 2017



Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3028-03/JM-md

Objet: Question parlementaire N° 3028 du 24 mai 2017 de l'honorable député Marc Spautz

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le ministre de l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour le Ministre de l'Économie,
La Secrétaire d'État,

Francine Closener

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur Etienne Schneider, Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, à la question parlementaire nr 3028 du 24 mai 2017 du député Marc Spautz

L'honorable député met en avant le résultat brut avant impôts et amortissements de 156 millions d'euros du groupe POST Luxembourg. Or, ce chiffre est à relativiser étant donné que le même bilan pour 2016 met également en exergue que le groupe POST Luxembourg a procédé à des amortissements de l'ordre de 127 millions d'euros, tenant ainsi compte de l'impact financier des importants programmes d'investissement et en hausse de 11 millions d'euros par rapport à 2015. Le résultat net après amortissements et impôts s'élève à 23,5 millions d'euros.

Le groupe POST Luxembourg est actif dans trois métiers différents, à savoir le domaine des communications électroniques, des services postaux et enfin des services financiers (CCP). Dans un marché entièrement libéralisé, POST se doit de garantir la rentabilité financière de chaque métier vu séparément, ceci pour des raisons économiques évidentes tout comme par rapport aux obligations légales de concurrence équitable.

Toutes les décisions stratégiques prises récemment au niveau du groupe POST Luxembourg sous la responsabilité de son conseil d'administration, dont celles auxquelles la présente question parlementaire fait référence, gardent ainsi leur raison d'être.